

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas Tél: +31 (0)70 302 2323 Télécopie: +31 (0)70 364 9928 Site Internet: www.icj-cij.org Compte Twitter: @CIJ_ICJ Chaîne YouTube: CIJ ICJ

Page LinkedIn : Cour internationale de Justice (CIJ)

Communiqué de presse

Nº 2020/15 Le 29 mai 2020

Sentence arbitrale du 3 octobre 1899 (Guyana c. Venezuela)

Audiences publiques par visioconférence

LA HAYE, le 29 mai 2020. Des audiences publiques sur la question de la compétence de la Cour en l'affaire de la *Sentence arbitrale du 3 octobre 1899 (Guyana c. Venezuela)* s'ouvriront le mardi 30 juin 2020 à 14 heures, au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège.

En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, les audiences se dérouleront par visioconférence dans la grande salle de justice, en présence de certains des membres de la Cour. Les représentants des médias et les membres du public pourront suivre la procédure orale en direct sur Internet.

Le programme des audiences sera annoncé ultérieurement.

Historique de la procédure

L'historique de la procédure figure aux paragraphes 207-215 du Rapport annuel de la Cour 2018-2019 et dans les communiqués de presse nos 2020/5 et 2020/8, disponibles sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336) Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337) M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394) Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)